

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [pier-isabel lavergne](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2588baf993d094769998edbb>

Date d'obtention : 2024-02-16 14:54:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

De me référer au guide d'intervention (que je n'ai pas donc plus difficile à suivre cette formation)
d'être toujours bienveillante et à l'écoute.

que je ne peux faire le travail; d'un policier

que si ça se passe à l'extérieur de l'école ça doit ^passer par la police et non par l'école

que je ne questionne pas un jeune qui a des photos en sa possession ou les a diffusé mais je confisque son cell.

DE NE JAMAIS REGARDER LES PHOTOS

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

j'ai bien hâte de voir le cahier d'évaluation d'une situation, car pour l'instant je ne vois pas vraiment ce que ça change dans mes pratiques.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

de ne pas regarder les photos (ce qui ne me serait jamais passé par la tête :))

d'être à l'écoute sans jugement

que je ne suis pas une police